



## COMMUNIQUE DE PRESSE

En 2013, le gouvernement avait proposé la clause de revoyure de 2015 parce que les syndicats étaient unanimement défavorables au taux d'indexation des salaires de 40% (qui sera atteint en 2017). Malgré cet engagement de longue date, il a fallu plusieurs interventions et mobilisations pour que le gouvernement fixe au mois de mai le rendez vous du 29 septembre 2015.

Pour le SNUipp Mayotte et la FSU, il fallait que le gouvernement donne suite aux revendications portant sur la révision du taux d'indexation, la prise en compte de l'ancienneté générale de service pour le reclassement des anciens agents de la CDM intégrés dans la fonction publique et sur la révision du décret de 2013 relatif aux modalités de versement de l'ISG.

Le gouvernement n'a fait que décider la suppression des derniers corps passerelles au plus tard en janvier 2018, porter un aménagement technique suite à la fusion des échelons 1 à 3 opérée en février 2014 et annoncer la prise en compte des  $\frac{3}{4}$  de l'ancienneté acquise dans les corps passerelles entre 2009 et avant le passage dans les corps de droit commun.

S'agissant de l'indexation des salaires, aucun engagement n'a été pris ... La nouvelle réunion d'évaluation prévue en automne 2017 n'étudiera que l'impact des nouveaux dispositifs sur l'attractivité de Mayotte.

Par ailleurs, le gouvernement a confirmé que l'ancienne version de l'indemnité d'éloignement est maintenue pour les agents arrivés à Mayotte avant 2014, y compris pour les agents renouvelés dans leurs fonctions après le 30 juin 2014, et que les versements de l'indemnité d'éloignement effectués en 2013 ne sont pas fiscalisés.

La mise en place de l'IRCANTEC (institution de retraite complémentaire des agents non-titulaires de l'Etat et des collectivités), l'annonce d'une mission d'inspection générale pour dresser un état des lieux des périodes non cotisées en matière de retraite, la création d'une commission de réforme départementale, la rédaction d'une circulaire de gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH) et d'une circulaire de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ne constituent pas une réponse aux exigences des enseignants du premier degré.

De même, la mise en place du comité de pilotage relatif à « la condition des fonctionnaires de Mayotte » ou celle du groupe de travail pour examiner les besoins spécifiques (formation, mobilité ...) des instituteurs de Mayotte sont en dessous de nos attentes.

Les mesures annoncées par le gouvernement sont très décevantes. La reprise d'ancienneté sur le seul temps passé dans les corps passerelles est inacceptable. Le dialogue social se poursuivra donc dans la rue à partir du 6 octobre !!!